

HC
115
.A25262314
industrie
aérospat-
iale

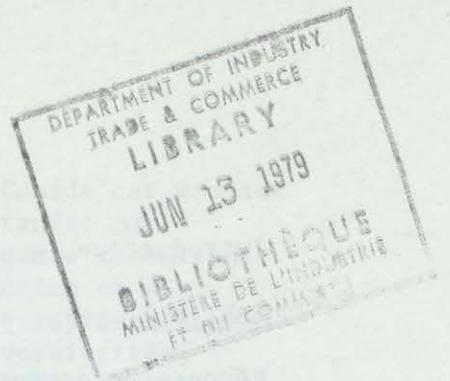
RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE AEROSPATIALE CANADIENNE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX RECOMMANDATIONS DU
GROUPE CONSULTATIF
SUR
L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE CANADIENNE

Mai 1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
 <u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - aperçu	3
 <u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du groupe consultatif	8
Dépenses au chapitre de la défense	8
Main-d'oeuvre	10
Transfert de technologie	12
Financement	14
Modernisation	16
Stimulation des ventes	17
Contrats d'approvisionnement du gouvernement	21
Productivité	23
Expansion régionale	25
 <u>PARTIE III</u>	
Réponse au rapport de M.M. Rygus, Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale	27
 <u>PARTIE IV</u>	
Réponse au rapport minoritaire de M.J. Gill, Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (UAW)	35
 <u>ANNEXE I</u>	
Liste des membres du groupe consultatif de l'industrie aérospatiale canadienne	

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie aérospatiale canadienne", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF -
APERÇU

Objectifs

Comme première étape, le groupe consultatif a formulé et approuvé une série d'objectifs pour le développement industriel et commercial du secteur visé; ces objectifs se résument comme suit:

- Développer et conserver certaines compétences industrielles en matière de recherche, de conception, de mise au point et de fabrication de produits qui offrent de bonnes perspectives au Canada et à l'étranger;
- pourvoir à certains besoins pour la défense nationale;
- maintenir une compétence de sous-traitance concurrentielle au niveau international;
- maintenir une compétence de travaux de réparation et d'entretien à l'usine, concurrentielle au niveau international;
- réaliser une répartition régionale satisfaisante et rentable des activités de ce secteur.

Compte tenu des excellentes perspectives de croissance du secteur, le groupe consultatif recommandait au gouvernement fédéral d'accepter les grands objectifs définis ci-dessus, avec l'engagement qu'ils impliquent d'une aide, financière et autre, essentielle à long terme, comme cadre du maintien de son appui à une industrie aérospatiale intégrée canadienne.

Les membres du groupe consultatif ont offert de continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour élaborer des plans et des mesures de collaboration visant les grands objectifs, ce qui stabiliserait la croissance à long terme.

Cette offre de poursuite des consultations a été acceptée et, en attendant la mise sur pied d'une structure plus officielle, on a élargi la composition du comité consultatif sectoriel permanent pour y intégrer des représentants de la main-d'oeuvre et des gouvernements provinciaux. Depuis que le groupe consultatif a déposé son rapport, il y a eu quelques réunions de ce comité et à la deuxième, le comité, de concert avec l'Air Industries Association of Canada (AIAC), a créé quatre groupes de travail pour étudier en détail les stratégies possibles dans des domaines-clés. La deuxième section du présent rapport traite du travail de ces groupes.

Dans son rapport au gouvernement, le groupe consultatif formulait des recommandations spécifiques sous les grandes rubriques ci-après:

1. Stimulation des dépenses au chapitre de la défense
2. Main-d'oeuvre spécialisée
3. Restrictions au transfert de technologie
4. Financement
5. Stimulation des ventes nationales et des exportations
6. Achats publics
7. Productivité

Le gouvernement a étudié toutes ces recommandations, dans bien des cas en consultation avec l'AIAC, et donne dans le corps du présent document, l'état actuel des mesures prises en réponse à chacune des recommandations. Le présent aperçu donne un résumé des réalisations jusqu'ici, expose les mesures supplémentaires qui sont prises là où l'étude n'est pas terminée et cerne les domaines où il est impossible de donner une réponse positive.

1. Stimulation des dépenses au chapitre de la défense

Le groupe consultatif recommandait que le gouvernement accroisse la proportion du budget de défense dépensée dans l'industrie canadienne, appuie la recherche et le développement reliés aux besoins de la défense, développe une compétence générale de soutien opérationnel et d'entretien technique, cherche des compensations en matière de technologie avancée à long terme et fournisse de l'aide relativement aux frais de premier établissement à l'appui de certains travaux de compensation.

Le gouvernement a pour politique de chercher à obtenir des compensations dans le cas d'importants achats publics, en particulier ceux qui ont trait à la technologie avancée à long terme, comme en témoigne la concurrence en matière de Nouvel Avion de Combat (NAC). La possibilité que l'industrie canadienne assure un appui technique, pour la durée du produit est une autre question qui fait l'objet d'une étude dans le cadre des négociations contractuelles du NAC. La question de subventions aux frais de premier établissement soulève de nombreux problèmes complexes qui n'ont pas encore été étudiés à fond.

La question de l'augmentation des dépenses de la défense a été étudiée par un groupe de représentants de l'industrie et du gouvernement. Le rapport sera examiné au milieu de 1979.

2. Main-d'oeuvre spécialisée

Les recommandations du groupe consultatif traitaient de à l'identification et à la mise en application de mesures qui garantiraient des ressources de main-d'oeuvre spécialisée suffisantes pour satisfaire aux besoins du secteur dans l'avenir.

L'AIAC et l'industrie étudient actuellement la question. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) appuie fortement la recommandation voulant que le secteur privé accorde une plus haute priorité à la planification de la main-d'oeuvre et informe le gouvernement des besoins du secteur. Toutefois, le secteur doit assumer ses responsabilités dans ce domaine en cernant ses besoins et en les étudiant de concert avec les autorités fédérales et provinciales, de manière à déterminer, s'il y a lieu, les mesures supplémentaires qui s'imposent pour assurer qu'il soit satisfait à ses besoins.

3. Transfert de technologie

Dans ce domaine, le groupe consultatif avait formulé des recommandations ayant trait au transfert de technologie en vertu du DPSA (accord canado-américain de partage de la production de défense) et à l'encouragement de travaux de recherche et de développement en collaboration entre les gouvernements étrangers et les entreprises.

Le gouvernement a récemment accru ses stimulants fiscaux au chapitre de la recherche et du développement et a annoncé une augmentation des pouvoirs de financement dans le cadre du Programme pour l'expansion des entreprises (PEE). Étant donné que la question est étroitement reliée à celle de la "suffisance du budget de la défense au chapitre de la recherche et du développement", à l'égard de laquelle un rapport devrait être présenté par un groupe de travail composé de représentants de l'industrie et du gouvernement, elle sera étudiée de nouveau après la publication du rapport.

Divers mécanismes existent, dont le DPSA (accord canado-américain de partage de la production de défense), pour faciliter les travaux collaboratifs de recherche et de développement. Le gouvernement fédéral est disposé à conclure des accords de ce genre, mais l'industrie doit être prête à identifier les projets éventuels qui pourraient l'intéresser.

Les discussions aux négociations commerciales multilatérales (NCM) touchant l'aviation et les pratiques d'achats gouvernementaux pourraient toucher la question du transfert de technologie et du DPSA. C'est pourquoi l'étude en détail de la recommandation est retardée jusqu'à la conclusion des NCM.

4. Financement

Dans ce domaine, le groupe consultatif s'était penché sur la question de la coordination des mesures d'aide financière prises par le gouvernement, sur l'opportunité pour le gouvernement de s'engager financièrement à long terme à l'égard de projets et sur la volonté des institutions financières du Canada à fournir des capitaux au secteur.

Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la coordination des programmes grâce à l'établissement d'un certain nombre de mécanismes, y compris la création récente du Conseil des ministres au développement économique.

L'appui à long terme à des projets est accordé par l'intermédiaire de divers programmes, par exemple le DIP et le PEE.

La question du financement fait actuellement l'objet d'une étude de la part de l'AIAC qui donnera au gouvernement des conseils sur les services complémentaires qui pourraient s'imposer pour répondre pleinement à cette recommandation.

5. Stimulation des ventes nationales et des exportations de biens civils

Le groupe consultatif avait formulé des recommandations au sujet de la libéralisation du commerce, de l'aide à l'identification des secteurs en pleine croissance, de la politique d'achats publics favorisant le contenu canadien et du financement de la partie canadienne des importations d'avions.

Le Canada participe actuellement, dans le cadre des NCM, à des discussions concernant un accord de libération du commerce relativement aux avions civils. L'AIAC a participé étroitement à ces discussions.

Le gouvernement travaille étroitement avec le secteur à identifier les possibilités de commercialisation et de croissance, par l'intermédiaire de ses bureaux au Canada et à l'étranger. Toutefois, l'industrie doit jouer le rôle de chef de file à cet égard et, ce faisant, elle peut recourir aux divers services du gouvernement qui lui sont offerts. Une groupe de travail composé de représentants de l'industrie examine actuellement ces services.

Les disparités de financement ne semblent pas avoir entraîné de perte marquée d'affaires; c'est pourquoi la création d'un mécanisme spécial est considérée comme étant inappropriée. Toutefois, dans certaines situations où les disparités de financement pourraient entraîner la perte d'importantes transactions pour les fournisseurs canadiens il pourrait se révéler possible de procéder à une étude cas par cas des mesures d'aide compensatoires. La question est actuellement à l'étude.

6. Achats public

Le groupe consultatif avait demandé que les conditions financières des marchés de l'État soient étudiées de manière qu'elles se rapprochent davantage des risques et coûts inhérents, que le gouvernement continue à confier à l'industrie des travaux de recherche et de développement et que l'on favorise les présentations canadiennes de produits nationaux.

Une étude des politiques de rentabilité du Ministère des approvisionnements et services (MAS), pour ce qui est de l'industrie aérospatiale canadienne, est terminée; le gouvernement et l'AIAC sont actuellement à l'examiner.

Le gouvernement a pour politique de traiter autant que possible avec l'industrie canadienne. La recommandations du groupe consultatif est constamment rappelée aux ministères sous-traitants.

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'appuyer les produits de fabrication canadienne au moyen de politiques d'achats publics pour stimuler l'expansion industrielle et assurer des réserves nationales concurrentielles. C'est pourquoi on a récemment annoncé un ensemble de mesures qui constituent une politique nationale d'achat.

7. Productivité

Le groupe consultatif avait insisté sur la nécessité de poursuivre le Programme de productivité de l'industrie aérospatiale. Ces travaux, qui se font sous la direction de l'AIAC, continueront d'être appuyés par le gouvernement.

OPINIONS MINORITAIRES

Les représentants syndicaux au sein du groupe consultatif n'ont pas approuvé pleinement les recommandations du groupe, leur opinion étant exprimée aux annexes B-1 et B-2 du rapport du groupe consultatif déposé le 30 juin 1978.

On trouvera ci-après la réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif et aux rapports des représentants syndicaux.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF

DÉPENSES AU CHAPITRE DE LA DÉFENSE

1. Recommandation

Le gouvernement devrait instaurer une politique qui obligerait à consacrer une part minimum du budget national d'investissements de défense en faveur de l'achat de produits à technologie de pointe conçus et fabriqués au Canada; à cet effet:

- a) consacrer, d'ici 10 ans, au moins un quart du budget total des investissements de matériel de défense à ces achats.
- b) renseigner davantage l'industrie canadienne sur la nature et l'importance des contrats de défense à long terme prévus afin de pouvoir planifier le choix et la préparation des industriels canadiens.
- c) réduire tous risques aux termes du DPSA en préférant notamment les travaux réalisables par l'industrie canadienne qui peuvent répondre aux besoins particuliers de la souveraineté canadienne (la fourniture de systèmes opérationnels spéciaux canadiens, par exemple).

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le comité consultatif du secteur de l'aérospatiale a nommé un groupe de travail formé d'industriels et de fonctionnaires et dirigé par les industriels pour effectuer une étude plus approfondie sur l'augmentation des contrats de défense dans l'industrie canadienne et pour présenter des recommandations au milieu de 1979. Le présent groupe d'étude se propose d'étudier les méthodes proposées par le groupe consultatif et qualifiées par lui de complémentaires de la présente recommandation.

2. Recommandation

Le gouvernement canadien devrait fournir aux industriels canadiens des fonds et des encouragements fiscaux pour leur permettre de réaliser des travaux de recherche et de développement rattachés davantage aux besoins futurs de la défense canadienne; à cette fin:

- a) choisir les projets de recherche et de développement en fonction des futurs besoins du Canada en matériel de défense et des marchés d'exportation éventuels dans ce domaine.

- b) si possible, établir un lien entre les achats pour la défense et les projets financés par le ministère de l'Industrie et du Commerce en faveur de l'exportation.
- c) accorder une part non négligeable de son budget total de recherche et de développement aux industriels canadiens.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le ministère de la Défense Nationale a entrepris de publier une liste de projets à long terme, dans le but de donner à l'industrie canadienne, l'opportunité de déployer leur stratagème pour répondre à la demande du MDN.

La consultation interministérielle pour ce qui est de la coordination et de la rationalisation des activités d'aide financière au secteur aérospatial a fait l'objet d'une étude et des méthodes améliorées ont été mises en place. Le recours conjoint aux crédits affectés au MDN et à I et C aux fins d'appuyer des projets est actuellement à l'étude. On peut également noter que le gouvernement fédéral a déjà amélioré le climat de la R et D par le biais de crédits d'impôt supplémentaires (par exemple, en doublant le taux de base du crédit d'impôt à l'investissement pour l'amener à 10 pour cent).

3. Recommandation

Le gouvernement fédéral et les industriels devraient prendre certaines mesures pour assurer le fonctionnement général et le maintien des compétences techniques de l'industrie canadienne de fabrication de matériel aérospatial; à cet effet:

- a) le gouvernement fédéral devrait réserver aux industriels canadiens le plus possible de contrats d'approvisionnement logistique; porter notamment à son maximum l'appui logistique fourni par l'industrie canadienne aux programmes Aurora et du nouvel avion de combat;
- b) le ministère de la Défense nationale, au début du processus d'adjudication de contrats pour de nouveaux équipements, devrait rechercher et classer les possibilités canadiennes de soutien logistique; pour sa part, le gouvernement devrait être prêt à couvrir les frais de création de source d'approvisionnement au Canada;
- c) au besoin, les industriels devront créer des consortiums afin de rentabiliser le soutien logistique (c'est-à-dire éviter le double emploi, qui coûte cher, dans les achats et l'utilisation des équipements d'essai intégrés et s'associer à la production de produits de qualité étrangers afin d'acquérir les compétences).

Réponse du gouvernement (accord de principe)

La recommandation vise, à court terme, à faciliter la participation de l'industrie à la souveraineté canadienne, notamment en appuyant au maximum les programmes Aurora et du nouvel avion de combat (NAC). Le gouvernement prendra compte des recommandations du groupe consultatif lors de l'attribution du contrat NAC.

A long terme, l'industrie devrait prendre la direction des opérations en proposant des ententes spéciales relatives à la création de consortiums.

4. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait rechercher certaines compensations industrielles spéciales pour les importants contrats d'approvisionnement en matériel de défense qui doivent être adjugés à l'étranger. Si possible, ces compensations devraient s'appliquer à une technologie de pointe à long terme.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement recherche déjà de telles compensations et, dans l'évaluation des propositions relatives aux importants contrats d'approvisionnement en matériel de défense, il retient ceux qui s'appliquent à une technologie de pointe à long terme.

5. Recommandation

De plus, le gouvernement fédéral devrait, par l'intermédiaire du D.I.P., ou grâce à des accords spéciaux, contribuer aux frais de promotion nécessaires à l'obtention de contrats par les industriels canadiens à titre de compensation, lorsqu'il s'agit nettement d'un contrat d'intérêt national et que l'occasion serait ratée autrement.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement étudie en ce moment cette recommandation.

MAIN-D'OEUVRE

6. Recommandation

L'industrie et le gouvernement devraient développer la formation en usine et dans les centres de formation professionnels et établir des normes d'apprentissage nationales.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

La réponse à cette recommandation, qui est propre au secteur aérospatial, est en voie d'être élaborée par l'intermédiaire du mécanisme du groupe consultatif du secteur. Elle dépendra, dans ses détails, du parachèvement des vérifications de premier stade qui sont actuellement en cours. L'AIAC a déjà mis sur pied une équipe au Québec en vue de trouver des méthodes pour satisfaire aux besoins futurs de ressources humaines de l'industrie. L'équipe d'Ontario devrait entrer en activité sous peu. Au Manitoba, on estime que les études de main-d'oeuvre menées par l'industrie et le gouvernement provincial permettront de prendre les mesures nécessaires. Le gouvernement fédéral participe à ce travaux.

Le gouvernement appuie pleinement la recommandation d'accroître la formation industrielle et se prépare à accentuer considérablement la formation et l'apprentissage dans l'industrie. En 1978-1979, la Commission d'emploi et d'immigration du Canada (CEIC) a fourni \$83 millions pour l'apprentissage, ce qui comprend la formation et le soutien du revenu. La stratégie d'emploi pour 1979-1980 prévoit une augmentation de \$20 millions pour les fonds attribués au Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada (PFIMC), en plus d'un autre \$20 millions affecté à l'expansion de la formation pour pallier aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée, formation concentrée sur le relèvement des compétences-clés chez les cols bleus. La stratégie d'emploi pour 1979-1980 prévoit également des nouveaux fonds de \$30 millions au Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada pour la formation institutionnelle et les allocations nécessaires pour les stagiaires recevant une formation qui répond aux besoins de l'industrie.

La CEIC a également l'intention d'étudier des moyens d'utiliser les crédits pour maintenir les niveaux de formation au cours de périodes de ralentissement économique et fournir une aide financière de premier plan au moment où les coûts des employeurs sont les plus élevés. De plus, la CEIC est prête à étudier, de concert avec le patronat et le salariat, les moyens d'obtenir la participation accrue du secteur privé à la formation professionnelle et la possibilité d'élargir les programmes pour la formation de surveillants de premier palier et de compagnons-moniteurs. En ce qui a trait à la question de normes nationales, il faut se rappeler que l'apprentissage relève de la juridiction des provinces et qu'il n'existe donc pas de normes nationales en soi. Toutefois, grâce au programme interprovincial "Sceau rouge", les normes provinciales d'accréditation sont coordonnées dans un grand nombre de métiers.

7. Recommandation

Les industriels devraient tenir un inventaire de leurs besoins en main-d'oeuvre à court et à long termes afin de définir les mesures d'ensemble à prendre avec les gouvernements provinciaux et fédéral, les syndicats et les maisons d'enseignement; cela permettrait de recruter surtout au Canada. (A Montréal et Toronto, on s'occupe déjà de cette question qui constitue un des volets du programme de productivité de l'Air Industries Association of Canada (AIAC); à Winnipeg, c'est un sujet de préoccupation de l'industrie et du gouvernement provincial).

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement admet parfaitement que la disponibilité de la main-d'oeuvre spécialisée assortie aux exigences industrielles actuelles et futures est essentielle pour accroître la productivité et la compétitivité.

Ainsi que souligne la recommandation, des ententes ont déjà été établies dans le secteur de l'aérospatiale pour résoudre le problème de la pénurie de la main d'oeuvre. Les ententes concernent l'industrie, la main-d'oeuvre, les maisons d'enseignement et les gouvernements fédéral et provinciaux. Contrairement à Montréal et à Winnipeg où les travaux vont bon train, Toronto n'en est qu'à ses débuts.

Sur un plan plus général, le gouvernement fédéral a déjà commencé à répondre aux recommandations de plusieurs secteurs relativement à l'élaboration de politiques du marché du travail pour les années 80, en esquissant des modèles de formation, d'aide à la mobilité, etc. Ces plans d'action sont détaillés dans le rapport du gouvernement intitulé Un nouveau pas vers la croissance industrielle et publié en novembre 1978 (pages 26 et 27). Par exemple, particulièrement à la suite de la recommandation du groupe consultatif sur l'industrie aérospatiale, la CEIC doit adopter un système de sélection électronique dans les Centres de main-d'oeuvre du Canada pour aider à équilibrer l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans les principaux centres (banque nationale l'emploi).

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

8. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait chercher à renégocier le DPSA afin de supprimer les obstacles au transfert de technologie qui se sont précisés au cours des dernières années et qui vont à l'encontre de l'esprit des ententes initiales.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Cette recommandation recevra plus ample considération après la conclusion de négociations commerciales multilatérales au milieu de 1979 puisque les aspects de ces négociations qui concernent les aéronefs et un code qui respecte les pratiques gouvernementales en matière d'approvisionnement pourraient toucher la question du transfert technologique associé au DPSA. Entretemps, un groupe de travail conjoint de l'industrie et du gouvernement a été mis sur pied pour étudier la question.

9. Recommandation

Les industriels et le gouvernement devraient oeuvrer conjointement pour maintenir au Canada des compétences technologiques suffisantes pour favoriser les accords de transfert technologique au niveau international, en particulier dans les domaines spécialisés voués à une évolution à long terme où le Canada peut espérer remporter des succès commerciaux.

Réponse du gouvernement (accord)

Les demandes de l'industrie en vue d'obtenir de l'aide aux fins de travaux de recherche et de développement en technologie de base, c'est-à-dire, qui ne sont pas reliés à un produit spécifique, peuvent être présentées en vertu du Programme DIP. En pratique, seules les grandes entreprises ont pu se permettre les investissements à long terme nécessaires. Par conséquent, les propositions reçues et approuvées ont été relativement rares.

Le gouvernement a récemment annoncé un certain nombre de mesures en réponse à la préoccupation de l'industrie selon laquelle l'aide du gouvernement pourrait être insuffisante pour ce qui est de la situation avantageuse de l'industrie à longue échéance. Les mesures fiscales améliorées au chapitre des dépenses de recherche et de développement, annoncées dans les budgets de 1978, devraient favoriser une certaine croissance de l'activité industrielle en matière de technologie de base. Il existe d'autres stimulants, par exemple, les subventions à l'innovation en vertu du Programme d'expansion des entreprises (PEE). Les crédits affectés aux subventions en vertu de ce Programme passent actuellement de \$25 millions à \$60 millions.

10. Recommandation

Le gouvernement fédéral et les industriels devraient se tenir prêts à signer des accords de coopération en matière de recherche et de développement avec des gouvernements et des sociétés étrangères si ces accords présentent des avantages économiques réciproques.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement conclut déjà des accords de recherche et de développement en collaboration avec l'industrie. Des accords avec des pays membres de l'OTAN, par exemple l'accord canado-américain de partage de la production de défense, constituent le principal mécanisme aux fins de donner suite à la présente recommandation. On cherche également à conclure des accords de coopération en guise de mesures compensatoires dans le cas d'importants achats publics, comme le NAC.

FINANCEMENT

11. Recommandation

Le gouvernement fédéral et les industriels doivent au moins maintenir le niveau actuel de financement des programmes aérospatiaux à coûts et risques élevés; le gouvernement fédéral doit aussi s'engager à long terme à assurer au Canada (par l'intermédiaire du DIP et du PEE par exemple) des compétences intégrées de conception, de mise au point, de fabrication et de commercialisation au titre d'importants programmes de développement.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Le gouvernement a récemment annoncé une expansion des programmes fédéraux d'aide financière en vue d'aider l'industrie canadienne à soutenir la concurrence commerciale au palier mondial au cours des années 1980. On compte, entre autres, un certain nombre de modifications destinées à favoriser la recherche et le développement par l'industrie. Dans le budget de novembre 1978, d'autres stimulants ont été prévus grâce à des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Ainsi, le taux de base du crédit d'impôt à l'investissement pour fins de recherche et de développement a été doublé de cinq à 10 p. 100 (20 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et dans la région de Gaspé). En outre, les petites entreprises admissibles au taux inférieur d'imposition des sociétés obtiendront un crédit d'impôt à l'investissement de 25 p. 100 pour toutes leurs dépenses de recherche et de développement, indépendamment de leur emplacement au Canada.

Le gouvernement est d'accord avec la nécessité d'appuyer à long terme la recherche et le développement. Par exemple, dans le budget de novembre, on proposait de prolonger indéfiniment les crédits d'impôt. Le PEE et le DIP appuient normalement les projets à long terme, dont le Trident, le DASH-7, etc.

12. Recommandation

Les industriels et le gouvernement devraient chercher à modifier l'attitude des institutions financières canadiennes vis-à-vis du financement de l'industrie de fabrication du matériel aérospatial à court et long termes, améliorer les délais et les modalités des contrats que ces institutions passent avec l'industrie; faciliter notamment le financement des exportations de produits de l'industrie aérospatiale canadienne vers le Tiers-Monde par la Société pour l'expansion des exportations.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

En pratique, les institutions financières canadiennes semblent prêtes à consentir des prêts à court et à long termes aux principales sociétés. En ce qui concerne l'exemple mentionné, le gouvernement abordera la question de la non-comparabilité des modalités de la Société pour l'expansion des exportations. Cette recommandation sera aussi examinée par le Comité de révision des programmes et services d'exportations, nouvellement créé.

Les petites et moyennes sociétés doivent affronter de plus grandes difficultés lorsqu'elles empruntent pour des entreprises aérospatiales à risque relativement élevé. La Banque fédérale de développement entend fournir les fonds à presque toutes les catégories d'entreprises nouvelles ou existantes au Canada, qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement à des conditions raisonnables. Le Programme d'expansion des entreprises peut aussi, à l'occasion, garantir des prêts. La Société pour l'expansion des exportations a modifié les critères d'accessibilité à ses services de façon à permettre aux petites entreprises d'y accéder plus facilement, dans les cas où existent les possibilités d'expansion par le truchement des exportations.

Le comité de financement de l'AIAC a entrepris d'autres études des problèmes sous-jacents de financement des opérations de fabrication de l'industrie aérospatiale. Le gouvernement a appuyé l'étude et au besoin a fourni des observateurs. Cette étude fournira au gouvernement des renseignements sur les services supplémentaires qui peuvent s'imposer.

13. Recommandation

Les industriels et le gouvernement devraient chercher à retirer le maximum de compensations de l'investissement des fonds disponibles, notamment:

- a) améliorer la coordination de l'aide financière accordée par les différents ministères et organismes fédéraux et, le cas échéant, par les gouvernements provinciaux:

- b) au besoin, amener des sociétés canadiennes au Canada ou à l'étranger à participer au financement de co-entreprises.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (I et C) a réorganisé un certain nombre de mécanismes consultatifs afin de mieux coordonner ce genre d'activité. En voici des exemples:

- a) le comité consultatif du secteur aérospatial, formé avant le début des travaux du groupe de travail spécial, s'est réuni depuis le rapport du groupe consultatif. Le comité consultatif comprend la plupart des industriels faisant partie du groupe travail. Des représentants des gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Manitoba et un délégué syndical assistent aux réunions à titre d'observateurs. On prévoit élargir et officialiser ce comité. Une mesure prioritaire appuyée par le comité concerne la révision des mesures d'appui financier (que centralise le comité des finances de l'AIAC).
- b) Un groupe interministériel d'experts-conseils en aéronautique est chargé d'améliorer la coordination et la rationalisation de l'aide en matière de recherche et de développement que le gouvernement offre au secteur aérospatial.

A plus grande échelle, le nouveau Conseil des ministres au développement économique intégrera les politiques d'expansion économique fédérales qui appuient la croissance des industries. Il étudiera et coordonnera les propositions d'ordre économique provenant des ministères avant de les faire suivre au Cabinet des ministres ou au Conseil du Trésor.

Pour ce qui est des entreprises en coparticipation, le ministère de l'Industrie et du Commerce cherche à organiser des entreprises conjointes entre des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères lorsque celles-ci comportent des avantages économiques et ajoutent à l'essor satisfaisant des compétences canadiennes.

Dans le domaine de la défense, les arrangements internationaux sont facilités par des ententes relatives à la recherche, au développement et à la production avec les pays membres de l'OTAN.

MODERNISATION

14. Recommandation

Le groupe d'étude recommande que le gouvernement fédéral envisage d'accroître les fonds d'aide à la modernisation de l'industrie et, dans des circonstances exceptionnelles, d'étendre les programmes

DIP et IMDE aux équipements courants lorsque les équipements de pointe ne sont pas appropriés.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement est disposé à recevoir des demandes supplémentaires d'aide à la modernisation des entreprises en vertu du DIP et il y répondra dans les limites du budget consacré à ce programme. Une politique prévoit déjà l'application de fonds d'aide à la modernisation aux équipements courants, principalement dans les cas de bonne possibilité d'exportation et lorsque l'équipement de pointe ne convient pas.

Il faut en outre remarquer que le budget du 16 novembre 1978 répond aux recommandations générales du groupe de travail sectoriel qui prévoit des subventions à l'investissement de capitaux supplémentaires. Le crédit d'impôt à l'investissement est maintenant prolongé pour une période indéfinie et les taux de crédit ont été augmentés, surtout à l'égard des investissements dans des domaines désignés. Le champ d'application du crédit est élargi et comprend les frais de transport. L'extension et l'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement et la radiation étalée sur deux ans pour la fabrication et la transformation, qui a été ininterrompue depuis 1975, constituent des conditions très intéressantes pour entreprendre la modernisation et l'expansion d'une entreprise.

STIMULATION DES VENTES

15. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait examiner les restrictions aux exportations de produits et services de l'industrie aérospatiale canadienne en vue de leur réduction; à cet effet:

- a) dans le cadre des NCM, rechercher la suppression des tarifs douaniers étrangers sur les produits et services de l'industrie aérospatiale (en particulier le droit d'importation de 5% perçu par les États-Unis) et, en compensation, supprimer de façon permanente les droits sur les produits importés au Canada qui sont de toute façon suspendus chaque année.
- b) minimiser l'effet sur le développement de l'industrie et du commerce des politiques en matière de règlements et de permis d'exportation.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

La délégation canadienne aux négociations commerciales multilatérales a été largement informée relativement à l'importance

de cette recommandation. Depuis la soumission du rapport du groupe d'étude, les États-Unis ont proposé, dans le cadre des NCM le libre échange réciproque d'aéronefs, de moteurs, de pièces du secteur civil. Cette proposition annulerait les tarifs comme le souhaite le groupe de travail, mais comporte d'autres dispositions limitant le recours aux mesures non tarifaires. Le Canada a participé à ces discussions et la portée des dispositions concernant les mesures tarifaires et non tarifaires est examinée de près de sorte que les intérêts du Canada soient convenablement servis.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la recommandation, le gouvernement cherche activement à atténuer l'incidence défavorable de la réglementation de l'activité industrielle. La recommandation relative aux licences d'exportation sera étudiée par le gouvernement.

16. Recommandation

Les industriels et le gouvernement devraient préciser les domaines de prospérité éventuelle pour l'industrie canadienne liés aux marchés mondiaux de l'industrie aérospatiale; et à cet effet:

- a) diriger et coordonner les efforts conjoints des industriels et du gouvernement en matière de politique de commercialisation visant à optimiser l'avance relative du Canada dans certains secteurs spécialisés.
- b) Avoir une source permanente de renseignements pour les industriels et le gouvernement sur les débouchés, les tendances et les compétences, par secteur et sous-secteur (y compris la collecte constante des données statistiques et la permanence du service d'analyse fourni par le ministère de l'Industrie et du Commerce aux sociétés membres de l'AIAC).

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement entend s'occuper de cette question en se concertant avec le Comité consultatif du secteur aérospatial, l'AIAC et en établissant des contacts directs avec les industriels. Il communique à ces derniers les renseignements relatifs aux débouchés commerciaux recueillis par les représentants commerciaux à l'étranger. Des groupes spéciaux ont été formés pour faciliter la commercialisation de systèmes complets notamment des aéroports ou les ventes dans les régions géographiques spéciales et à des gouvernements étrangers.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce prend les dispositions nécessaires pour améliorer ces données fondamentales sur les compétences industrielles du Canada, en vue de communiquer

rapidement et plus correctement les débouchés commerciaux à l'industrie. Le service statistique spécial sera maintenu.

17. Recommandation

Les industriels et le gouvernement devraient, en priorité, faciliter la participation de l'industrie aérospatiale canadienne aux importants programmes de l'aérospatiale civile internationale, à cet effet:

- a) s'adapter et, au besoin, créer des liens entre l'industrie et le gouvernement visant à assurer la participation de l'industrie aérospatiale canadienne aux programmes de l'aérospatiale civile internationale (les industriels pourraient, par exemple, former des consortiums, en collaboration avec le gouvernement, au besoin); il faudrait éviter cependant la prolifération des organismes d'aide à la commercialisation;
- b) le gouvernement devrait aider provisoirement l'industrie aérospatiale canadienne à réduire le risque financier dû à la participation aux importants programmes aérospatiaux internationaux s'il est prouvé que cette participation offre un intérêt économique à long terme pour le Canada.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement considère que l'industrie doit prendre la direction de la recherche des débouchés pour participer aux importants programmes de l'aérospatiale civile internationale et y collaborer surtout par le biais de ses services d'orientation commerciale et de son programme d'aide à la commercialisation des exportations.

Le gouvernement entreprend actuellement une révision complète de ses politiques portant sur la stimulation des exportations, surtout des systèmes d'information, l'utilisation des services d'experts-conseils des organismes publics, l'encouragement des exportations, la stimulation des équipements et des services canadiens par les experts-conseils, la création d'un consortium d'exportation, l'utilisation de services d'experts-conseil gratuits comme moyen d'exportation et la coordination fédérale provinciale de la commercialisation des exportations. Le Comité de révision des programmes et services d'exportation, récemment créé, est chargé d'évaluer la suffisance, l'accessibilité et la pertinence des services de promotion des exportations et d'examiner les rapports entre ces services et d'autres programmes connexes du gouvernement.

Le gouvernement favorise également les contacts internationaux susceptibles d'engendrer des affaires en parrainant, avec l'AIAC,

la participation canadienne aux foires commerciales internationales, notamment le Salon de l'aéronautique de Paris, et en organisant des missions commerciales.

Dans les cas spéciaux qui présentent un fort potentiel d'intérêt économique pour le Canada, le gouvernement étudiera les propositions d'aide financière visant à réduire les coûts d'inscription aux grands programmes aérospatiaux internationaux.

18. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait encourager les achats domestiques de produits aérospatiaux à caractère civil ayant un contenu canadien important; s'assurer, par exemple, que les renseignements sur les compensations réalisables pour le Canada sont bien connus des acheteurs éventuels.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement encourage déjà les utilisateurs canadiens de produits aérospatiaux à tenir compte du contenu canadien et des avantages économiques qui en découlent pour le Canada. On fournit des données sur ces aspects d'un achat aux acheteurs éventuels. Un système informatisé de repérage des débouchés nationaux est actuellement mis au point en vue de faire connaître les fournisseurs canadiens aux acheteurs étrangers et canadiens éventuels.

19. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait faciliter le financement de l'achat de certains produits achetés par des sociétés aériennes canadiennes à l'étranger selon des modalités aussi avantageuses que celles qui s'appliquent au financement par l'étranger des achats de produits à l'étranger.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Très peu de cas où des fournisseurs canadiens ont perdu des occasions d'affaires à cause d'écarts dans les coûts de financement ont été portés à l'attention du gouvernement. Les conditions de financement étranger peuvent toutefois se révéler plus avantageuses que celles qui sont offertes au Canada, par suite de disparités dans les structures du marché de capital et des politiques monétaires et des politiques de devises étrangères au palier national. Lorsque le financement commercial étranger est disponible à des conditions plus avantageuses que celles du financement national, mais qu'il est compatible avec les taux en vigueur dans le pays exportateur, les fournisseurs canadiens ont le loisir d'obtenir, par l'intermédiaire d'organismes financiers, du financement commercial à des conditions comparables, quoiqu'il

faible peser les facteurs ayant trait aux taux de change. Dans certains cas fort restreints, toutefois, les conditions financières plus avantageuses qui sont offertes par des fournisseurs étrangers proviennent de la prestation d'un crédit à l'exportation officiel du gouvernement qui est offert à un taux inférieur au taux commercial du pays et qui pourrait, par conséquent, être considéré comme étant une forme de subvention à l'exportation. Le Canada s'efforce, dans le cadre des NCM, d'obtenir un accord satisfaisant concernant les subventions/droits compensateurs, afin de régler la question des exportateurs étrangers qui ont recours à un financement officiel subventionné au détriment des fournisseurs nationaux.

Une réponse directe d'ordre général, par exemple, la constitution d'un organisme public de financement, n'est pas considérée comme étant appropriée, compte tenu du faible nombre de cas signalés où des occasions d'affaires ont été perdues à cause d'écart dans les conditions de financement. Toutefois, on étudiera cas par cas les mesures d'aide destinées à compenser tout écart dans les conditions de financement qui pourrait entraîner la perte d'importantes occasions d'affaires pour les fournisseurs canadiens.

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

20. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait promouvoir la vente des produits canadiens auprès des organismes gouvernementaux canadiens et des sociétés aériennes canadiennes; cela constituerait une publicité pour les ventes à l'étranger; il faudrait assurer une meilleure coordination des politiques en matière de contrats d'approvisionnement de produits pour l'aérospatiale et l'expansion commerciale internationale.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement fédéral encourage la vente de produits canadiens sur le marché national. Des projets pilotes comme le système ADAC Ottawa-Montréal ont été financés dans le passé et seront considérés à l'avenir.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé une série de mesures qui constituent une politique nationale d'achats. Ces mesures comprennent la création d'un Fonds d'expansion des entreprises qui a été fixé à \$25 millions pour sa première année d'existence. Le Fonds avancera l'argent supplémentaire nécessaire pour aider des entreprises canadiennes à mettre au point des produits, surtout à technologie avancée, qui ne sont pas fabriqués actuellement au Canada. Le gouvernement essaie d'obtenir la meilleure valeur possible pour le montant en cause lors de ses achats et cette

politique permet difficilement de payer les coûts supplémentaires inhérents à la mise au point de produits canadiens comme sources d'approvisionnement. Le Fonds d'expansion des entreprises s'attaque à ce problème.

Le Fonds est lié à un nouveau système d'analyse des achats qui prévoit des consultations anticipées avec l'industrie et une plus grande coordination au sein du gouvernement fédéral pour la planification des achats les plus importants du gouvernement. D'autres mesures prises dans le cadre de la nouvelle politique comprennent un taux de profit plus élevé pour les fournisseurs du gouvernement qui contribuent à l'accomplissement des objectifs d'expansion industrielle, comme l'augmentation des emplois, des investissements et de la croissance régionale. De plus, le gouvernement augmentera la valeur des contrats accordés dans les régions à chômage élevé; la composition de l'Office des normes du gouvernement canadien, actuellement un organisme purement gouvernemental, sera élargie pour accueillir des représentants de tous les niveaux de gouvernement, du monde des affaires, du salariat et des groupes de consommateurs; il y aura un effort soutenu pour faire participer les entreprises canadiennes aux activités de sous-traitance du gouvernement, plus particulièrement les petites entreprises et celles à technologie avancée; et finalement, on prendra des mesures décisives dans le but de coordonner les politiques d'achat fédérales et provinciales de façon à maximiser les répercussions des achats gouvernementaux sur l'économie canadienne.

Toute la question des contrats d'approvisionnement sera examinée par un groupe de travail fédéral-provincial qui étudiera des moyens de voir à ce que ces contrats d'approvisionnement servent de mécanisme d'expansion industrielle, si possible.

21. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait améliorer les modalités financières des contrats d'approvisionnement gouvernementaux pour tenir compte des risques et des frais engagés pour la fourniture au gouvernement de services connexes à l'industrie aérospatiale.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

En septembre 1977, le sous-ministre de l'administration des approvisionnements (M.A.S.), a été invité à participer à des entretiens sur le rendement et la compétitivité du secteur aérospatial à la rencontre générale annuelle de l'AIAC tenue à Jasper (Alberta). Dans son discours, il a invité l'AIAC à collaborer avec le M.A.S. pour étudier les facteurs de rentabilité, notamment si les modalités financières des contrats

d'approvisionnement du gouvernement sont proportionnelles ou non aux risques et aux coûts que représente la prestation de services aérospatiaux au gouvernement.

L'AIAC a accepté l'invitation et un comité directeur formé de représentants du ministère des Approvisionnements et Services, du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'AIAC a été créé pour esquisser les attributions d'une étude et contrôler son évolution. A la suite de cette entente, le M.A.S. a retenu les services d'un groupe d'experts-conseil au début de 1978, pour effectuer une étude sur les coûts et gains du M.A.S. reliés à l'industrie aérospatiale canadienne. L'étude comprend la cueillette et l'analyse des données de sociétés représentatives, du M.A.S. et du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rapport des experts-conseil est terminé et le M.A.S. prend en considération ses conclusions à l'occasion de la révision courante de ses politiques pertinentes. Pour préserver le caractère confidentiel commercial des entreprises des participants de l'industrie, le rapport des experts-conseils n'a pas été publié mais un exemplaire a été remis au comité des finances de l'AIAC et il est à la disposition de toutes les sociétés qui participent à l'étude.

22. Recommandation

Autant que possible, le gouvernement fédéral devrait maintenir sa politique d'achat de services de recherche, de développement, de réparation et d'entretien, rattachés à l'aérospatiale, à des industriels canadiens. On devrait chercher à louer des installations centrales d'essais et de recherche à proximité des industries pour des raisons d'économie.

Réponse du gouvernement (accord/à l'étude)

Le gouvernement fédéral a pour politique de voir à ce que le contenu canadien serve effectivement à promouvoir l'expansion industrielle de même que d'autres objectifs socio-économiques compatibles avec les obligations internationales du Canada.

La dernière partie de la recommandation est à l'étude.

PRODUCTIVITÉ

23. Recommandation

Les industriels continuent à accorder la priorité aux mesures d'accroissement de la productivité (Productivity Aerospace Program) avec l'aide du gouvernement et la participation des syndicats.

Réponse du gouvernement (accord)

Le Productivity aerospace Program de l'AIAC a été accepté et aidé par plusieurs ministères du gouvernement. La première phase, conçue pour hâter les vérifications relatives à la productivité et pour stimuler des changements bénéfiques à travers tout le champ des fonctions commerciales et des rapports entre l'industrie et le gouvernement, est maintenant terminée.

Les mesures résiduelles, à long terme, actuellement entreprises conjointement avec le gouvernement sont les suivantes:

- a) la vérification des exigences futures relatives aux ressources humaines pour instituer des mesures dans les sociétés et les gouvernements fédéral et provinciaux visant à assurer une réserve adéquate de main-d'oeuvre spécialisée;
- b) l'étude, par le ministère de l'Industrie et du Commerce, d'une demande relative au financement de l'élaboration de méthodes de débavurage améliorées. Il s'agit de la deuxième phase d'un projet pilote pour améliorer les procédés de production comportant un vaste champ d'application dans le secteur de l'aérospatiale et les autres secteurs de la métallurgie;
- c) des entretiens permanents pour améliorer l'efficacité des rapports entre l'industrie et le gouvernement, spécialement pour raccourcir les délais gouvernementaux concernant le traitement des demandes de participation aux programmes de productivité de l'industrie du matériel et de défense.

24. Recommandation

Au besoin, les industriels et le gouvernement, aidés des universités, devraient prendre des mesures spéciales pour recourir davantage à l'informatique pour la conception et la fabrication.

Réponse du gouvernement (accord)

Le secteur de l'aérospatiale (conjointement avec l'industrie électronique connexe) est déjà en tête concernant l'application de l'ordinateur à la conception et à la fabrication. Au cours de 1978, l'AIAC a stimulé l'utilisation collective des systèmes intégrés de gestion informatisée de l'industrie, lesquels se trouvent surtout dans les sociétés les plus importantes, en tenant une série de colloques ouverts portant sur des sujets particuliers. L'assistance à ces colloques a été nombreuse et ceux-ci ont suscité l'adoption récente de tels systèmes.

A plus long terme, le ministère de l'Industrie et du Commerce verra à encourager, pour ce secteur:

- a) l'utilisation plus répandue de l'ordinateur de manière à intégrer les fonctions de conception, de fabrication et d'administration;
- b) l'extension de services informatisés aux petites sociétés, peut-être dans le cadre d'un consortium;
- c) l'adoption de machines-outils à commande numérique.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a institué un conseil d'avancement de la technologie dans le domaine de la conception et de la fabrication automatisées (CAD/CAM) pour promouvoir l'utilisation d'une telle technologie dans l'industrie canadienne. Au conseil, le secteur de l'aérospatiale est représenté.

EXPANSION REGIONALE

25. Recommandation

Les gouvernements ne devraient pas décentraliser l'industrie si cette décentralisation doit amener des conditions de commercialisation et de production non rentables nécessitant l'attribution de subventions; ou si elle revient uniquement à transférer ou partager les marchés actuels.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement n'essaie pas de décentraliser cette industrie si, en plus d'amener des conditions de commercialisation et de production non rentables nécessitant l'attribution de subventions, cette décentralisation ne fait que transférer ou partager les marchés actuels. Pour le gouvernement, l'expansion industrielle doit se faire par l'augmentation de la capacité, plutôt que par une nouvelle répartition.

26. Recommandation

Les gouvernements devraient opter pour une meilleure répartition régionale des usines en aidant la création de nouvelles sociétés aérospatiales de troisième palier, dans leur recherche de création de nouveaux emplois; à cet effet:

- a) sous la direction des grandes sociétés, rechercher de nouveaux débouchés, par exemple remplacer les importations de pièces d'assemblage, les outils à découper et les matériaux fabriqués en petite quantité;

- b) favoriser la valorisation des petites entreprises existantes en matière de contrôle de la qualité, de formation, de l'acquisition de biens de production et d'une meilleure répartition régionale de l'aide financière fédérale.

Réponse du gouvernement (accord)

Les sociétés représentées dans le groupe de travail ont accepté d'entreprendre l'étude des possibilités de remplacer les importations par des produits qui conviendraient aux petites entreprises. Le gouvernement verra en temps opportun à faciliter les ententes nécessaires à de tels débouchés commerciaux.

Le gouvernement a accordé plus d'importance à la régionalisation de ses services, de façon à ce que le type d'appui recommandé puisse, conjointement avec les gouvernements provinciaux, être plus facilement accessible partout au Canada.

La création de nouveaux emplois et l'amélioration des installations, normalement associées à l'application de nouveaux programmes, sont des éléments fondamentaux dans la négociation d'ententes de compensation.

27. Recommandation

Le groupe consultatif recommande que les consultations approfondies entre les industriels, les gouvernements, les syndicats et les éducateurs se poursuivent, afin de:

- définir les centres d'intérêt et les responsabilités aux niveaux individuel et collectif;
- approfondir et évaluer les domaines où des mesures sont souhaitables; contrôler et aider leur application.

Réponse du gouvernement (accord)

Comme l'indiquaient certaines réponses précédentes, le processus de consultation se poursuit dans plusieurs domaines-clés et le gouvernement a l'intention de rester dans cette voie.

PARTIE III

RÉPONSE AU RAPPORT DE M. M. RYGUS, ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS DE L'AÉROASTRONAUTIQUE

M. Rygus, de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, a déposé un rapport auprès du groupe consultatif sur l'industrie aérospatiale canadienne.

Les principales inquiétudes exprimées par le représentant syndical ainsi que les secteurs de désaccord relativement aux recommandations du rapport du groupe consultatif sont résumées ci-dessous, avec la réponse du gouvernement.

I. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

1) Commentaire

Le rapport du groupe consultatif n'aborde pas suffisamment les problèmes fondamentaux de la structure de l'industrie.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Pour le gouvernement, les consultations atteignant leur conclusion ne constituaient que la première phase d'un processus constant de consultation avec l'industrie et la main-d'oeuvre, qui devrait s'attaquer aux principaux problèmes touchant l'industrie aérospatiale. A cet égard, le gouvernement estime qu'il faut que les consultations se poursuivent avec le patronat, le salariat et les provinces afin de mettre au point des plans et des mesures de coopération dans le cadre des grands objectifs définis par l'industrie. Ce cadre a été élaboré et approuvé par le groupe consultatif.

II. STIMULANTS FISCAUX

2) Commentaire

Plusieurs des recommandations du groupe consultatif se résument à une demande de financement gouvernemental qui ne ferait qu'ajouter aux profits après impôt des sociétés sans entraîner d'avantages appréciables pour le Canada. On a également soulevé la question du niveau des taux d'impôt des corporations par rapport à celui des particuliers.

Réponse du gouvernement (relevé)

Le gouvernement croit que les stimulants fiscaux peuvent servir comme l'un des nombreux outils permettant d'améliorer le climat pour l'investissement dans le secteur privé. Ainsi, on peut noter par exemple que les récents stimulants fiscaux du gouvernement ne peuvent être utilisés par les sociétés que si elles investissent pour de nouvelles usines et du nouveau matériel ou dans des activités additionnelles de recherche et développement. Ce genre d'investissement rendrait les industries plus concurrentielles et elles seraient mieux en mesure de tirer avantage des possibilités actuelles ou des nouvelles possibilités sur le marché national et à l'exportation, ce qui devrait créer de l'emploi.

Toutefois, comme on pouvait le voir dans les documents d'accompagnement du budget de novembre et dans la réponse du gouvernement fédéral au comité de synthèse, l'utilisation de stimulants spéciaux doit être comparée aux autres fonctions du système fiscal (comme sa contribution à la politique sociale et le besoin de revenus adéquats pour accomplir les fonctions essentielles à la croissance économique et la santé sociale du Canada) et il faut tenir compte de la possibilité d'en arriver aux résultats désirés par d'autres moyens.

Dans sa réponse au comité de synthèse, le gouvernement fédéral indiquait que selon lui, des stimulants spéciaux à l'investissement peuvent être des outils efficaces de gestion économique et que des politiques monétaires fiscales d'ensemble peuvent également jouer un rôle pour maintenir une croissance de l'ensemble de la demande qui soit liée à une croissance réelle adéquate et un rendement satisfaisant des coûts et des prix. Le récent budget fédéral contenait les deux genres de mesures.

III. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

3) Commentaire

Il faut accroître l'importance et l'efficacité de la recherche et du développement dans l'industrie aérospatiale canadienne; le gouvernement doit cependant s'assurer que les fonds publics apportent des avantages sensibles à ce secteur.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le groupe consultatif a approuvé cette recommandation du représentant syndical.

Le gouvernement reconnaît de plus en plus le besoin d'un accroissement de la recherche et du développement industriel au Canada. Cette question a également été identifiée par d'autres rapports de groupe consultatif.

Depuis plusieurs années, il existe un amortissement de 100% des dépenses en recherche et développement des contribuables. Le budget de mars 1977 présentait des mesures pour étendre le crédit d'impôt à l'investissement à la fois aux frais généraux et aux frais d'investissement en recherche et développement. Lors du budget d'avril 1978, on prévoyait une nouvelle déduction supplémentaire de 5% pour les entreprises augmentant leurs activités de recherche et de développement. La disponibilité du crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement permettra à ces activités de tirer un plein avantage de l'enrichissement du crédit impôt à l'investissement proposé par le ministre des Finances dans le budget de novembre 1978. En même temps, le Ministre proposait un crédit d'impôt spécial à la recherche et au développement de 25% accessible aux petites entreprises de tout le pays. De plus, le soutien direct en vertu du Programme d'expansion des entreprises sous forme de subventions visant à encourager la recherche, le design et le développement à risques élevés passera de \$25 millions à \$60 millions annuellement.

D'ailleurs, un groupe de travail a été établi par l'industrie pour étudier de façon plus détaillée cette question; son rapport est complété et sera étudié par le gouvernement au milieu de 1979.

La question des avantages industriels appréciables pour le Canada est un facteur très important dans la décision d'utiliser des fonds publics pour appuyer des activités de recherche et de développement.

IV. MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

Introduction

Le représentant syndical a formulé devant le groupe consultatif plusieurs recommandations précises visant à corriger plusieurs des problèmes fondamentaux des institutions et de l'industrie touchant actuellement la disponibilité de main-d'oeuvre qualifiée. A cet égard, le gouvernement croit qu'il est opportun de souligner que les représentants de l'industrie et ceux de la main-d'oeuvre partageaient de nombreuses opinions sur cette question. En fait, la majorité des recommandations finales du rapport groupe consultatif traitant des politiques de main-d'oeuvre se fondent directement sur la très importante contribution des représentants syndicaux.

On trouvera ci-après certaines des recommandations ainsi que les réponses du gouvernement.

Recommandation

1. Écoles secondaires

- a) Amélioration de l'orientation: on devrait encourager les étudiants à choisir une carrière en fonction de leurs aptitudes plutôt que du statut social ou financier de l'emploi. On devrait informer suffisamment les étudiants sur les débouchés, les exigences, les salaires et les conditions d'emploi de chaque métier.
- b) On devrait offrir des programmes de formation professionnelle dès la première année du cours secondaire.
- c) On devrait maintenir des critères élevés pour les professeurs de l'enseignement technique; périodiquement, ils devraient suivre des stages de perfectionnement pour se tenir au courant des nouvelles techniques.
- d) On devrait donner aux étudiants une formation générale pour leur permettre, par la suite, de s'adapter à l'évolution technologique. On devrait leur enseigner les mathématiques, les sciences et le dessin comme les travaux sur établi, sur les machines et les équipements servant à leur futur métier.
- e) On devrait considérer l'apprentissage comme faisant partie intégrante de notre système d'éducation.
- f) Les ateliers des écoles secondaires devraient posséder les principales machines et technologies modernes.

2. Collèges communautaires

- a) Il faudrait mettre sur pied un vaste programme de formation de deux ou trois ans rappelant l'ambiance du travail et englobant l'étude des machines et des équipements, des travaux en ateliers, du dessin, de la conception et des matières scientifiques.
- b) Le personnel des collèges communautaires devrait être compétent, les machines et les technologies modernes.

3. Formation en cours d'emploi

- a) On devrait donner aux diplômés des écoles secondaires (formation professionnelle) et aux personnes ayant reçu une formation similaire de 2 à 3 ans dans un collège communautaire, jusqu'à deux années de crédit en vue d'un programme d'apprentissage de 4 ans.
- b) Pour des métiers tels qu'outilleurs, machinistes non spécialisés, ajusteurs, pour les postes d'entretien (électricien, machiniste, monteur en tuyaux, etc.), mécaniciens en instruments, techniciens en électronique, etc., au moins deux années de formation en cours d'emploi sont nécessaires à l'acquisition des compétences nécessaires.
- c) Les personnes qualifiées recevraient un certificat de compétence dans leur métier.
- d) On devrait envisager le financement de la formation spécialisée; les sociétés manufacturières devraient contribuer à ce fond. Celui-ci permettrait de couvrir les dépenses d'apprentissage des employeurs qui créent et administrent un programme d'apprentissage officiel; il couvrirait également les frais d'un programme officiel de recyclage et de perfectionnement lors de l'introduction d'une nouvelle technologie dans une usine.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

La plupart de ces recommandations touchent des domaines qui relèvent principalement des administrations provinciales (c'est-à-dire, les questions touchant l'école secondaire, les collèges communautaires et les certificats de métier).

Toutefois, le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à la mise au point d'une formation nationale de cols bleus hautement qualifiés. C'est pourquoi la stratégie de l'emploi pour 1979 et 1980 comprend une affectation de \$20 millions à la formation visant à pallier aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée, affectation qui vise à stimuler la formation dans certains métiers-clés. On se propose d'augmenter les fonds pour cette initiative au cours de la prochaine décennie. De plus, le financement par le gouvernement fédéral de la formation institutionnelle comprend la fraction de cours magistraux de l'apprentissage, ce qui représente plus de \$100 millions pour l'année financière 1979-1980.

Quant à l'établissement d'un fond de formation pour les métiers hautement qualifiés, la CEIC est prête à explorer conjointement avec le patronat et le salariat des moyens d'en arriver à une plus grande participation du secteur privé dans la formation professionnelle, par des concepts comme celui du financement de la formation par contribution-subsidation, en partant de l'idée que ce genre d'approche serait volontaire de la part de l'industrie, et non imposé par le gouvernement.

Recommandation

4. Généralité

- a) Le Canada a besoin d'une politique nationale globale en matière de formation de la main-d'oeuvre pour assurer la formation des jeunes et des adultes canadiens et fournir suffisamment d'ouvriers qualifiés.
- b) Les gouvernements fédéral et provinciaux, les maisons d'enseignement, les syndicats et le patronat devraient participer à ce programme.

Réponse du gouvernement (accord)

Comme le note la recommandation, l'élaboration d'une approche coordonnée à la formation de la main-d'oeuvre demande la collaboration des gouvernements et du secteur privé.

Il existe déjà une coordination fédérale-provinciale poussée de la formation de la main-d'oeuvre par le biais d'ententes fédérale-provinciale sur la formation, qui sont négociées à intervalles réguliers entre le gouvernement fédéral et chaque province. Ces ententes forment la base de la collaboration fédérale-provinciale dans le processus de formation. De plus, les deux niveaux de gouvernement collaborent dans la planification constante de la main-d'oeuvre par l'entremise d'organismes fédéraux-provinciaux dans chaque province, appelés la plupart du temps comités des besoins en main-d'oeuvre.

Le gouvernement fédéral appuie fortement une augmentation du rôle du secteur privé dans la détermination de la politique de main-d'oeuvre et l'évaluation des besoins en formation et en éducation. Il croit que l'approche la plus efficace à une plus grande collaboration entre les gouvernements et le secteur privé serait l'amélioration des consultations sectorielles et une plus grande collaboration entre les gouvernements et le secteur privé aux niveaux provincial et régional. Le gouvernement fédéral a l'intention de recommander énergiquement que le patronat et le salariat participent directement aux comités fédéraux-provinciaux des besoins en main-d'oeuvre.

Le gouvernement prend également des mesures directes pour renforcer la participation du secteur privé au processus de formation et mieux soutenir les programmes provinciaux d'apprentissage. Dans l'élaboration de sa stratégie d'emploi pour les années 1980, la CEIC étudiera des moyens de mettre plus d'accent sur la formation industrielle sur place et continuera à augmenter la priorité accordée aux programmes de formation de main-d'oeuvre hautement qualifiée. En plus des \$83 millions affectés au soutien du programme provincial d'apprentissage et des \$20 millions affectés à la formation visant à pallier la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée prévus par la CEIC pour 1979-1980, une augmentation de \$20 millions sera affectée au Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada et des nouveaux fonds de \$30 millions iront au Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada pour la formation dans des maisons d'enseignement et des allocations de stagiaires pour la formation professionnelle visant à répondre aux besoins de l'industrie.

4. Recommandation

- c) Avant d'exercer un métier de l'industrie manufacturière (outilleurs, machinistes, ajusteurs, responsables de l'entretien, mécaniciens en instruments, techniciens en électronique, etc.), il faudrait suivre l'apprentissage. Dans tout le Canada, les critères pour un même métier devraient être identiques pour permettre à un ouvrier qualifié dans une province de l'être dans toutes les autres.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Bien que les certificats de métiers soient une responsabilité provinciale, il existe déjà une coordination des critères provinciaux pour plusieurs métiers par le biais du programme interprovincial "Sceau rouge". De plus, les ministres fédéral et provinciaux de l'Industrie ont pressé les Premiers ministres de s'attaquer au besoin d'une plus grande uniformisation de la législation du travail et des pratiques de métiers à travers le Canada et de voir à ce que des initiatives précises soient prises en ce sens.

4. Recommandation

- d) Le gouvernement devrait tenir à jour une liste des ouvriers qualifiés qui comprendrait le nombre d'ouvriers par métier et par catégories d'âge. Les industriels devraient fournir des prévisions quinquennales sur l'emploi pour permettre une meilleure planification de nos programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

La CEIC est très consciente du besoin d'améliorer la qualification de la main-d'oeuvre. Selon elle, une plus grande participation du secteur privé dans la planification de la main-d'oeuvre et le processus de formation est primordiale pour l'élaboration d'une force de travail formée au pays adéquate et la CEIC est prête à tenir des discussions sur des propositions conjointes précises de la part du patronat et du salariat concernant des façons d'améliorer la planification de la main-d'oeuvre. Toutefois, la CEIC estime que la mise sur pied et le maintien d'un répertoire national détaillé de la main-d'oeuvre qualifiée dépasserait les ressources de la Commission.

Pour aider à répondre aux besoins immédiats en matière de main-d'oeuvre, la CEIC accorde une priorité élevée à l'élaboration et l'installation d'une banque nationale d'emplois informatisée qui pourrait aider à harmoniser l'offre et la demande en main-d'oeuvre de façon géographique. Il faut également remarquer qu'après la réunion du groupe consultatif, l'AIAC a commencé à travailler en ce sens dans plusieurs provinces (voir la réponse à la recommandation 6 du groupe consultatif).

4. Recommandation

- e) Le gouvernement devrait assurer les frais de déménagement et de logement à court terme afin d'encourager les déplacements vers des emplois appropriés.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

De fait, il existe depuis plusieurs années des subventions fédérales pour encourager le déplacement vers des emplois appropriés. Ce genre de subventions est actuellement disponible pour couvrir à la fois les frais de réaménagement et les frais de déplacement en vue de trouver un emploi, alors que les règlements de l'impôt fédéral permettent de déduire les frais de réaménagement du revenu imposable. De plus, le programme de subventions à la mobilité, dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, est présentement à l'étude dans le but de le rendre plus souple et mieux adapté aux besoins prévus pour la prochaine décennie.

PARTIE IV

RÉPONSE AU RAPPORT MINORITAIRE DE M. J. GILL, SYNDICAT INTERNATIONAL
DES TRAVAILLEURS UNIS DE L'AUTOMOBILE DE L'AERONAUTIQUE ET DE
L'ASTRONAUTIQUE ET DES INSTRUMENTS AERONAUTIQUES D'AMÉRIQUE

M. Gill a présenté des remarques sur plusieurs questions. Elles sont résumées ci-après et suivies de la réponse du gouvernement.

1. Situation dans l'industrie

Recommandation

Le gouvernement continuera probablement à subventionner l'industrie aérospatiale canadienne. On doit donc s'attacher davantage aux interventions directes du gouvernement dans les activités journalières et la planification à long terme sous forme de participation au capital-actions ou autres.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Actuellement, le gouvernement possède deux sociétés aérospatiales, Canadair et de Havilland, et il a des représentants à leur conseil d'administration. Toutefois, il n'a pas l'intention de s'accaparer les responsabilités directes du conseil et de l'administration de la société dans le but de les exploiter comme entreprises commerciales rentables. Le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter sa propriété et considère sa participation à Canadair et de Havilland comme des charges temporaires de régisseur jusqu'à ce qu'elles puissent être vendues à des intérêts privés canadiens responsables. Comme on l'indiquait en détail dans l'aperçu et plusieurs des réponses aux recommandations, le gouvernement tente de s'assurer que les avantages à long terme pour l'économie canadienne sont maximisés à chaque fois qu'une aide financière est apportée à l'industrie. De plus, le gouvernement a également comme politique de rechercher des compensations à long terme pour ses achats importants.

Dans l'ensemble du processus consultatif, divers représentants de la main-d'oeuvre ont exprimé l'avis qu'une augmentation des avantages fiscaux des sociétés devrait être liée à une participation au capital-actions de ces sociétés. Toutefois, une participation obligatoire du gouvernement au capital-actions pourrait nuire à l'investissement privé. Les récents avantages fiscaux accordés à l'industrie visent à encourager un investissement supplémentaire qui pourrait entraîner une plus grande productivité et en fin de compte, amener des avantages à partir d'une augmentation du nombre d'emplois. Le gouvernement voit dans cet investissement plus élevé de plus grands avantages

pour l'économie qu'il en découlerait par l'échange d'avantages fiscaux pour une participation gouvernementale au capital-actions.

2. Rationalisation de l'industrie

a) Recommandation

On ne pourra atteindre un certain degré de stabilité dans l'industrie aéronautique canadienne qu'à condition de prendre des mesures appropriées à long terme et non pas à court terme dans le seul but de réaliser des profits. Pour cela, il faudra peut-être concentrer les industries par des fusions ou la création de coopératives, comme c'est le cas actuellement en Europe et comme on l'a déjà fait au Canada. Cette concentration permettrait l'intégration des coûteuses activités de R et D, d'ingénierie, de commercialisation et la rationalisation des usines.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Les principales sociétés aéronautiques, de Havilland et Canadair, ont été achetées de leurs propriétaires étrangers par le gouvernement canadien en 1974 et 1976 respectivement pour garantir leur exploitation à long terme au Canada. On prévoit vendre les sociétés au secteur privé lorsque possible. M. D. Golden, président de Telesat, a terminé en 1978 une évaluation des choix ouverts au gouvernement en relation avec la propriété de ces deux sociétés, leurs avantages et désavantages.

Ces facteurs et d'autres sont actuellement à l'étude.

Les entreprises en coopérative pour la commercialisation et d'autres domaines sont encouragées chaque fois que la situation justifie cette approche.

b) Propriété

Recommandation

Le gouvernement contrôle deux importantes sociétés, Canadair et de Havilland; il est également le plus gros client du secteur, sans parler de subventions généreuses accordées, à l'occasion, sur les fonds publics. Il est donc indispensable que le gouvernement protège les intérêts canadiens en accroissant le degré de participation au capital-actions ou du contrôle des sociétés.

Réponse du gouvernement (désaccord)

Le gouvernement n'est pas le plus important client de l'industrie aérospatiale canadienne, comme l'indique le fait que plus de 70% des ventes de l'industrie sont destinées aux marchés d'exportation. Comme on l'indiquait dans la réponse à la première recommandation, le gouvernement fait en sorte que l'intérêt public soit protégé avant d'accorder une aide à l'industrie. Il en résulte que le gouvernement est d'avis que l'objectif peut être atteint sans augmenter le degré de propriété ou de contrôle public de l'industrie.

De façon plus générale, le gouvernement fédéral estime que les principaux acteurs dans le processus d'expansion et de croissance économique doivent être chacune des sociétés et ses employés. Par conséquent, l'accent de la politique gouvernementale visant la croissance doit porter sur des conditions permettant aux entreprises et aux salariés canadiens de pouvoir mieux fournir des biens et des services concurrentiels aux Canadiens et aux marchés mondiaux.

c) Diversification

Recommandation

Il est temps d'envisager une conversion rapide des usines pour répondre aux autres besoins du Canada, comme la production de véhicules de transport rapide. Cela constituera une garantie en cas de réduction de la production aérospatiale et contribuera également à la mise au point d'une politique des transports saine et raisonnable répondant véritablement aux besoins des Canadiens.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Plusieurs sociétés aéronautiques tentent de diversifier leurs opérations et certaines, comme SPAR et Canadair, travaillent à la mise au point de technologies et de produits pour le marché du transport urbain.

Le gouvernement est prêt à étudier toute demande d'aide de transition ou d'aide d'innovation de la part des sociétés qui se préparent à diversifier leurs opérations. Toutefois, le secteur privé doit conserver l'initiative de la diversification.

3. Coûts des matériaux

Recommandation

Nous recommandons que l'on prenne des mesures immédiates pour déterminer:

- a) l'importance des achats de pièces et composantes à l'étrangers aux fins de la construction canadienne;
- b) si ce phénomène résulte de la politique des sociétés-mères;
- c) les possibilités de production de ces pièces et composantes au Canada.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

La structure de l'industrie aérospatiale canadienne fait qu'elle est très intégrée à l'industrie américaine. Il en résulte une circulation importante de composantes et de produits finis entre les deux pays. Comme l'indiquait plus en détail le profil sectoriel, il y a eu une balance commerciale industrielle nette favorable au Canada de \$428 millions en 1976 et \$378 millions en 1975.

Comme l'industrie est orientée vers l'exportation, elle est complètement exposée aux forces concurrentielles du marché aérospatial international. La stratégie gouvernementale est donc de fournir des services et un appui financier pour aider l'industrie à supporter une partie suffisante des secteurs commerciaux suivants caractérisés par une dépendance réciproque:

- les systèmes et les composantes pour les produits aéronautiques américains à nature commerciale et militaire;
- les produits et les services brevetés au Canada comme l'ADAC, les petits moteurs d'avion et les services de réparation et de révision en usine, qui sont conformes aux exigences des marchés extérieur et intérieur d'aviation commerciale et militaire;
- le matériel et les services dérivés de l'industrie aéronautique comme ceux de Canadair (gestionnaire de systèmes et entrepreneur principal pour le système de transport urbain à capacité moyenne de l'Ontario et les stations de pompage à turbines à gaz pour les oléoducs et les gazoducs).

Le gouvernement veut aussi que l'industrie puisse profiter des perspectives de bénéfices industriels liés à l'achat de transporteurs nationaux militaires et commerciaux.

Un facteur important dans tous ces domaines est l'augmentation du contenu canadien.

4) Main-d'oeuvre qualifiée

Recommandation

L'industrie devrait participer au financement de la formation spécialisée dans le cadre d'un vaste programme d'apprentissage qui sera fonction du degré d'utilisation des métiers spécialisés.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Même si cette recommandation s'adresse à l'industrie, le gouvernement fédéral appuie avec enthousiasme une participation accrue du secteur privé à la planification de la main-d'oeuvre et aux programmes de formation et il prend d'autres mesures pour appuyer la formation professionnelle et les programmes d'apprentissage. Par exemple, dans sa stratégie de l'emploi pour 1979-1980, le gouvernement a annoncé une nouvelle politique d'appui direct à la formation pour pallier à la pénurie de main-d'oeuvre hautement qualifiée dans des métiers-clés. On a affecté \$20 millions à ce genre de formation pour 1979-1980, en se proposant de porter ce montant à \$40 millions par année au cours de la prochaine décennie. De plus, le financement par le gouvernement fédéral de la formation dans les maisons d'enseignement comprend la partie de cours magistraux de l'apprentissage, ce qui représentera plus de \$100 millions au cours de l'année financière 1979-1980. Le gouvernement est également prêt à examiner avec des secteurs précis de l'industrie le concept de financement de la formation à partir de contributions-subsidies, en précisant au départ qu'une telle approche serait acceptée volontairement par le secteur et non imposée par le gouvernement, comme c'est le cas dans d'autres pays.

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour fournir de meilleurs stimulants aux entreprises et aux particuliers afin de les inciter à participer à la formation industrielle. Dans le cadre de son appui à la formation visant à pallier à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, le gouvernement examine par exemple des moyens d'augmenter l'ensemble de son appui à ce genre de formation et de concentrer son appui dans les premières années de formation, les plus difficiles alors que les coûts des entreprises et les abandons de stagiaires sont plus élevés. Le gouvernement examine également des moyens de simplifier la formation industrielle, dans l'espérance qu'un fardeau administratif moins lourd des firmes participantes soit un stimulant de plus à la formation. De façon plus générale, le gouvernement étudie la possibilité d'étendre la durée de son soutien financier de formation industrielle passé le maximum actuel de 52 semaines.

5) Les marchés mondiaux

Recommandation

On doit veiller à accroître les débouchés des exportations dans le monde entier conformément aux politiques actuelles du gouvernement, ce qui permettra de ne pas dépendre en permanence des besoins des États-Unis et de laisser ainsi l'industrie aérospatiale canadienne à la merci des variations d'un seul marché.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Comme on l'indiquait dans l'aperçu, le groupe consultatif a fait plusieurs recommandations sur le besoin de faciliter les ventes des produits civils au pays et à l'exportation.

Pour la réponse gouvernementale à ce sujet, veuillez consulter l'aperçu et les réponses détaillées aux recommandations du groupe consultatif.

6) Approvisionnement militaires et civils

Recommandation

Il serait souhaitable à l'avenir de mettre l'accent sur la production aérospatiale civile.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Comme l'indiquait le profil sectoriel, la proportion des ventes civiles et commerciales par rapport au total des ventes du secteur a augmenté. En 1978, plus de 60% du total des ventes ne se rapportait pas à la défense.

La tendance se maintient avec la production des avions Challenger et DASH 7 et avec les récentes commandes de composantes pour la prochaine génération d'avions commerciaux.

Le gouvernement tente déjà d'aider l'industrie à prendre pied sur les marchés mondiaux par l'entremise de ses délégués commerciaux partout dans le monde, le parrainage de missions commerciales à l'étranger et de représentations aux importantes expositions commerciales comme le Salon de l'aéronautique de Paris.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF SUR L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

Président D.C. Lowe
Président
Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd.
Longueuil (Québec)

Représentants de l'industrie

W.M. Auld
Président
Bristol Aerospace Ltd.
Winnipeg (Manitoba)
(Président du comité d'étude
sur l'objectif 1)

R. Bannock
Président
The de Havilland Aircraft of Canada Ltd.
Downsview (Ontario)

P.E. Beattie
Président
Menasco manufacturier du
Canada Ltée.
Montréal (Québec)

C.L. Bunnell
Président
Northwest Industries Ltd.

D.C. Cameron
Président
Canadian Aircraft Products Ltd.
Richmond (Colombie-Britannique)

Lorne Dyke
Président
Boeing of Canada Ltd.
Winnipeg (Manitoba)
(Président du comité d'étude
sur l'objectif 3)

K.F. Gibson
Directeur général
Leigh Instruments Limited
Carleton Place (Ontario)

C.R. Gollihar
Vice-président
McDonnell Douglas Canada
Toronto AMF (Ontario)

H.W. Grant
Président
Standard Aero Ltd.
Winnipeg (Manitoba)

F.R. Kearns
Président
Canadair Ltd.
Montréal (Québec)
(Président du comité d'étude
sur l'objectif 2)

André Le Brun
Directeur général
UDT Industries Inc.
Montréal (Québec)

K.C. Rowe
Président
IMP Aerospace Ltd.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M.T. Stringer
Vice-président
Héroux Limited
Longueuil (Québec)

E. Wall
Président
Aviation Electric Limited
Montréal (Québec)
(Président du comité d'étude
sur l'objectif 4)

Représentants syndicaux

Jim Gill
United Automobile Workers
Willowdale (Ontario)

M. Rygus
Association internationale des
machinistes et des travailleurs
de l'aérospatiale
Ottawa (Ontario)

Universitaires

M. Ray Chant
Directeur du centre de
recherche industrielle
University of Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Représentants des gouvernements provinciaux

C.L. Bernier
Ministère du Commerce
Gouvernement du Québec
Montréal (Québec)

Dale Harvey
Chargé de l'expansion économique
Gouvernement de la Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)

R.R.B. Hoodspith
Gérant général adjoint
Industrial Enterprises Inc.
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
(Président du comité d'étude sur
l'objectif 5)

W.J. Schabereiter
Chef de la Direction industrielle
Ministère de l'Industrie et du Tourisme
Gouvernement de l'Ontario
Toronto (Ontario)

L.H. Tough
Techniques de gestion et expansion régionale
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Secrétaire général

M. Brennan
Directeur général
Direction des industries de transport
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH